



Donnons  
au sang  
*Le pouvoir  
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024-24

## DECISION N° N 2024-24 DU 25 SEPTEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

### Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Thierry PEYRARD est nommé personne responsable « produits sanguins labiles » de l'Etablissement français du sang à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**Article 2** - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 25 septembre 2024,

**Frédéric PACOUD**  
Président de l'Etablissement français du sang